

# La lettre

## du bassin de la Vienne Tourangelle

A cheval sur les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, le bassin de la Vienne Tourangelle se caractérise par sa richesse historique, architecturale et paysagère qui lui confère une attractivité multiple.

La Vienne, axe structurant de ce territoire, est le siège de nombreux espaces naturels remarquables tels que la confluence Vienne-Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore les basses vallées qui relèvent du réseau Natura 2000. Elle est également le support de nombreuses activités et usages dans les domaines récréatifs (baignade, pêche, activités nautiques) mais aussi agricoles et industriels.

Ce territoire rural aux multiples atouts n'est toutefois pas exempt des différentes atteintes que subissent la ressource en eau et les milieux aquatiques. Cette situation est d'autant plus marquée que ce territoire situé à l'aval est le réceptacle de nombreuses pressions qui s'exercent sur la Vienne tout au long de son parcours.

Afin de satisfaire au mieux l'ensemble des usages et de préserver ce capital précieux pour les générations futures, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne Tourangelle doit être organisée et concertée. L'EPTB Vienne a donc initié une démarche afin d'encourager les acteurs locaux à construire collégalement un projet de territoire pour répondre aux dysfonctionnements identifiés et faire de la gestion de l'eau un atout pour le développement du territoire.

**Mai 2018**

**Lettre n° 1**

- Une démarche concertée
- Les enjeux du territoire & pistes d'actions
- Engagement des premières actions
- Actualités du bassin

# Une démarche concertée en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de la Vienne Tourangelle

## La Vienne Tourangelle :

- 1 310 km<sup>2</sup>
- 580 km de cours d'eau
- 2 régions
- 2 départements
- 6 EPCI
- 86 communes
- 69 700 habitants
- 44 hab./km<sup>2</sup>



A partir de 2015, l'EPTB Vienne a engagé une démarche concertée avec les acteurs locaux en vue de définir un projet de territoire en faveur de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Une méthode de travail pragmatique et rigoureuse a donc été définie pour construire localement la gestion de l'eau de demain.

## Partage de l'information

Les acteurs du territoire se sont réunis lors des états généraux le 26 mai 2016 à l'Île-Bouchard afin d'échanger sur le diagnostic et débattre sur les perspectives de la gestion de l'eau sur le bassin.

Deux **axes d'intervention** prioritaires ont été identifiés :

- 1) **Opérationnel** : structurer la maîtrise d'ouvrage et mettre en place des contrats territoriaux ;
- 2) **Stratégique** : mettre en place un outil de planification de type **SAGE** qui vise à répondre de façon concomitante à l'ensemble des problématiques.



Etats généraux

Les **contrats territoriaux** sont des outils contractuels sur 5 ans qui permettent de bénéficier d'aides financières pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la qualité globale des eaux.

## Rencontre des acteurs du territoire

L'EPTB Vienne a réalisé des **entretiens** auprès de 50 personnes issues de 23 structures locales afin de recueillir leurs perceptions et attentes en matière de gestion de l'eau.

2015

## Elaboration d'un diagnostic territorial

Fondé sur le croisement des témoignages des acteurs locaux et d'une analyse de données, le diagnostic territorial a conduit à la définition d'**enjeux et d'objectifs** permettant d'évaluer les actions à mettre en œuvre.

2016

## Mise en place d'un Comité de l'eau

Un Comité de l'eau a été constitué et a réuni 32 participants (élu, usagers, Etat) le 16 mars 2017 à Sainte-Maure-de-Touraine. Il a vocation à se réunir annuellement ; son principal objectif est d'être un lieu d'**échanges** autour des projets en cours ou à venir sur le territoire visant à une meilleure gestion de la ressource en eau.

2017

## Mise en œuvre des actions

A l'issue de cette phase préalable de conception du projet de territoire et de concertation, des actions ont été initiées dès 2017.

2018

## L'EPTB Vienne :

Depuis 2007, l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne agit en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne (21 157km<sup>2</sup>). A partir de 2014, suite à l'adhésion du Département de l'Indre-et-Loire et de la Région Centre-Val de Loire, l'EPTB Vienne s'est plus particulièrement investi sur le territoire de la Vienne Tourangelle.

Fort de 10 ans d'expérience en assistance-conseil auprès de maitres d'ouvrage et en tant que porteur de projet dans l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Vienne, son action vise alors à aider à la planification de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

## Qu'est ce qu'un SAGE ?

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification en faveur d'une gestion durable de l'eau doté d'une portée juridique.

Élaboré de manière concertée au niveau local, il organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général.

# Les enjeux du territoire & actions envisagées

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, un **programme d'actions** établi en concertation avec l'ensemble des acteurs a été défini en faveur de la gestion de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle (le programme exhaustif est disponible sur le site de l'EPTB Vienne : [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr))

## Gestion qualitative de la ressource en eau

Des concentrations importantes en **nitrates** sont relevées dans les cours d'eau (Négron > à 50 mg/l) et dans les nappes souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Des molécules issues des **produits phytosanitaires** sont également retrouvées, mais les connaissances restent lacunaires et les suivis irréguliers.

Exemples d'objectifs retenus :

- Faire le bilan des réseaux de mesure qualité dans les cours d'eau pour envisager des adaptations et améliorer les suivis ;
- Développer des actions de réduction des pollutions diffuses dans les cours d'eau (via des contrats territoriaux) et dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.



## Préservation et restauration des milieux

### Cours d'eau

Les cours d'eau ont subi des **dégradations physiques** et certains d'entre eux ne sont pas entretenus. De plus, les **obstacles à l'écoulement** engendrent leur dysfonctionnement et sont une entrave à la circulation piscicole et au transit sédimentaire nécessaire au bon équilibre de la rivière.

Exemples d'objectifs retenus :

- Poursuivre et/ou développer des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau ;
- Promouvoir les cours d'eau et les milieux aquatiques comme vecteurs d'attractivité du territoire.



### Espèces exotiques envahissantes

Des espèces exotiques envahissantes sont installées et se développent sur la Vienne (**Jussies**) ou aux portes de celle-ci (Xénope du Cap).

Exemple d'objectif retenu :

- Développer un plan d'actions pluriannuel pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes.



### Zones humides

Hormis les zones humides des basses vallées de la Vienne et du marais de Taligny, la **connaissance** de ces milieux est hétérogène à l'échelle du bassin.

Exemples d'objectifs retenus :

- Réaliser un inventaire des zones humides et le diffuser ;
- Améliorer les connaissances sur ces milieux et sur leurs fonctionnalités (notamment leur rôle de régulation des crues et de soutien des débits d'étiage).





## Gestion quantitative de la ressource en eau

### Etiages (= basses eaux)

Les seuils de **sécheresse** sont fréquemment dépassés à l'image de la Veude et du Négron (arrêtés de sécheresse pris en moyenne 1 année sur 2).

Des étiages sévères sont constatés entraînant des phénomènes d'assecs en période estivale accentués par les prélèvements d'eau dans le milieu naturel notamment sur la rive gauche de la Vienne.

Exemples d'objectifs retenus :

- Comprendre le fonctionnement des nappes et rivières et l'interaction entre ces milieux ;
- Déterminer l'impact des prélèvements sur la ressource ;
- Agir sur les causes d'étiage sévère.

### Inondations

Des phénomènes de **ruissellement intense** sont relevés lors d'épisodes orageux estivaux violents entraînant des inondations.

Exemples d'objectifs retenus :

- Analyser les phénomènes de ruissellement (axes d'écoulement, évolution de l'occupation des sols, localisation des enjeux...);
- Identifier les solutions opérationnelles à mettre en œuvre en préventif et en curatif.



© Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives

## Organisation territoriale

Un réel **manque de maîtrise d'ouvrage** est constaté sur le territoire et notamment en rive gauche de la Vienne.

La compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GeMAPI » pour les EPCI à fiscalité propre est une opportunité pour la structuration de la gouvernance de l'eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle.

Exemple d'objectif retenu :

- S'appuyer sur la réforme territoriale pour structurer la maîtrise d'ouvrage de restauration et d'entretien des milieux aquatiques notamment sur les zones actuellement « orphelines » en gardant une cohérence hydrographique.

### La GeMAPI ?

Suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre\* disposent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI). Cette compétence se définit dans 4 items de l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

\*Les EPCI FP peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats mixtes

# Engagement des premières actions

## Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Il convient de s'appuyer sur la réforme territoriale introduisant la compétence GeMAPI pour renforcer l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'eau, très hétérogène, sur le bassin de la Vienne Tourangelle. Depuis 2016, plusieurs réunions organisées par l'EPTB Vienne et associant notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les syndicats de rivière et les services de l'Etat se sont tenues.

La mise en œuvre de la compétence s'appuie alors sur l'extension des syndicats de rivière existants (syndicats de la Manse et du Négron) pour couvrir l'ensemble du bassin tout en respectant une logique hydrographique.

### M.Christian Pimbert, Président de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne :

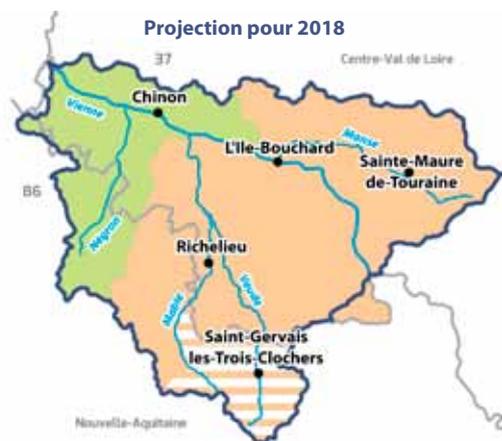
« La GeMAPI est une prise de compétence obligatoire. L'EPTB a joué un rôle de médiateur qui nous a permis de démarrer plus vite sur ces questions et d'avoir des éléments de départ pour mener à bien la réflexion. Les premières réunions nous ont réellement permis de nous informer, de se familiariser avec le sujet et nous avons pris conscience de l'importance de la prise en compte des rivières.

Nous préférons nous appuyer sur une structure qui existait déjà comme le syndicat (N.D.L.R. Syndicat de la Manse) qui connaît parfaitement la dynamique locale autour de ces questions, qui travaille avec les acteurs du territoire, qui connaît son territoire et ses problématiques très concrètes. »

Extrait du Répertoire d'exemples du réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières CPIE Val de Gartempe - janvier 2017



-  Syndicat Intercommunal de la Manse et de ses affluents
-  Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Négron



-  Syndicat Intercommunal de la Manse étendu
-  Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut : adhésion au SI de la Manse étendu (en attente)
-  Syndicat des bassins versants du Négron et du Saint-Mexme

EPTB Vienne 2018 - Source : IGN

Ainsi, courant 2018 les syndicats seront opérationnels sur leur nouveau périmètre d'intervention. Cette évolution constitue une avancée importante pour pourvoir à la gestion des milieux aquatiques sur l'intégralité du bassin de la Vienne Tourangelle.

## Renforcement des connaissances

### Inventaire des zones à dominantes humides

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans les équilibres écologiques : elles contribuent à l'épuration des eaux et peuvent constituer des champs naturels d'expansion des crues. Entre 2016 et 2017, un inventaire de ces zones a été réalisé par l'EPTB Vienne sur l'ensemble du bassin de la Vienne Tourangelle. Ce travail, à disposition des collectivités, assure une meilleure prise en compte de ces espaces dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU).

La cartographie au 25000<sup>ème</sup> est visualisable en ligne sur le site Internet de l'EPTB Vienne : <http://www.eptb-vienne.fr>. Les données sont disponibles sur demande dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

### Etude sur la gestion quantitative

Afin de répondre aux problématiques d'étiages sévères récurrents qui résultent d'un déséquilibre entre capacités du milieu et usages, l'EPTB Vienne a sollicité le cabinet d'études SUEZ Consulting pour collecter et synthétiser les connaissances et proposer des préconisations pour adapter le suivi hydrologique et piézométrique. Ce travail est en cours jusqu'en juin 2018 ; une restitution est envisagée lors d'un prochain comité de l'eau du bassin.

## Contrats territoriaux

Le syndicat de la Manse étendu porte plusieurs contrats territoriaux actuellement en cours de renouvellement sur la Manse, le Ruau et le Réveillon. Ces contrats traitent de la restauration morphologique des rivières mais également des problématiques liées aux pollutions diffuses sur la Manse et le Réveillon.

Les actualités du syndicat sont disponibles sur : [www.sainte-maure-de-touraine.fr/editorial/57/la-manse.html](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/editorial/57/la-manse.html)

Dans le cadre de son action en faveur de la connaissance et de la préservation des zones humides, la SEPANT (Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) va mener en 2018 un inventaire terrain des zones humides sur les bassins de la Manse et du Ruau suite au travail de prélocalisation mené par l'EPTB Vienne. Au-delà de la délimitation précise de ces milieux, les objectifs visent également la définition d'un programme d'actions opérationnel pour assurer la préservation, voire la restauration de ces sites.

La fédération de pêche d'Indre-et-Loire a signé en 2015 un deuxième contrat territorial « milieux aquatiques » qui vise la restauration des annexes hydrauliques de la Loire, de la Vienne, du Cher et de la Creuse. Ce contrat d'un montant de 850 000 euros est actuellement mis en œuvre et court jusqu'en 2019.

Le contrat territorial « milieux aquatiques » du syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme est en cours d'élaboration. Le recrutement d'un technicien rivière est envisagé pour 2018.

## Grande Mulette

La Vienne abrite l'une des dernières populations mondiales de Grande Mulette *Margaritifera auricularia*, une moule d'eau douce qui vit en partie enfouie dans les sédiments graveleux, stables et bien oxygénés.

En danger critique d'extinction en Europe et en France, un programme LIFE+ porté par l'Université de Tours est actuellement en cours afin d'améliorer les connaissances concernant son écologie et mettre en œuvre des mesures de conservation.

Pour en savoir plus sur l'espèce et le programme «LIFE+ conservation de la Grande Mulette» : <https://life.univ-tours.fr/le-projet-life-grande-mulette/le-projet-life-grande-mulette-490104.kjsp>



Grande Mulette

La Grande Mulette est l'une des espèces de moule d'eau douce les plus grandes et les plus rares d'Europe de l'Ouest. Elle peut mesurer jusqu'à 20 cm et peser jusqu'à 500g.

## Alimentation en eau potable

Les captages prioritaires pour l'eau potable de Chinon, Seuilly et la Roche-Clermault ont fait l'objet d'un diagnostic des pressions avec définition d'un programme d'actions porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire. La mise en œuvre de ces actions doit s'inscrire dans un contrat territorial qui pourrait être mis en œuvre à compter de 2018.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Noyant-de-Touraine a récemment engagé une étude pour diagnostiquer les pressions qui s'exercent suite à la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et l'analyse de la vulnérabilité réalisées en 2014.

Sur les captages prioritaires de Brasloup, une démarche de ce type n'a pour le moment pas été engagée.

## Exposition

En 2016, l'EPTB Vienne a mis à jour son exposition présentant le bassin de la Vienne et les différentes thématiques qui le caractérisent en termes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle traite des thématiques suivantes : économie d'eau, zones humides, étangs, poissons migrateurs, morphologie, inondations. Les 9 panneaux qui la composent sont visualisables sur le site Internet de l'EPTB Vienne à partir de ce lien : [www.eptb-vienne.fr/-Exposition-.html](http://www.eptb-vienne.fr/-Exposition-.html)

Cette exposition est mise gratuitement à disposition des structures souhaitant en bénéficier.



## La lettre du bassin de la Vienne Tourangelle

Contact :

**EPTB Vienne**  
Établissement Public  
Territorial de Bassin

18, rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Directeur de la publication : Jérôme Orvain,  
Président de l'EPTB Vienne  
Rédaction : EPTB Vienne  
Photo de couverture : ULMardene - Jéro Hajewski  
Autres photos : EPTB Vienne sauf mention particulière  
Impression : gds imprimeurs - mai 2018

Avec le partenariat de :

  
Agence de l'Eau  
Loire-Bretagne  
Établissement public du bassin  
de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne